



DES AVANTAGES DU CONCOURS APPLIQUÉ AU RECRUTEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE, par A. G. BELLIN, juge suppléant au tribunal de première instance. Lyon, DORIER, 1846.

Nous venons un peu tard pour parler de la brochure de M. Bellin. La rumeur très vive qu'elle excita, il y a quelques mois, semble être fort calmée ; le bruit des récriminations s'est éteint ; il pourra sembler à quelques-uns qu'il eût mieux valu ne pas troubler ce silence, et laisser en paix une œuvre oubliée. Une semblable pensée ferait tort à cet opuscule. Ce n'est point là simplement un pamphlet, destiné à produire un moment de scandale dans l'intérêt d'une polémique de circonstance ; derrière les questions de localité et de personnes que M. Bellin a eu le tort de trop mêler à sa dissertation, il y a là des questions de principes ; une discussion en règle sur un sujet grave, et des raisons qu'il n'est pas permis de dédaigner. Si notre travail n'a plus l'intérêt de l'à-propos pour la partie du public que cette publication a émue, du moins nous sommes mieux placés, à distance, et lorsque les passions sont refroidies, pour l'apprécier équitablement.

Il s'est fait beaucoup de bruit autour de ces soixante pages. La magistrature de notre cité s'est tenue pour offensée et a crié à la calomnie ; le barreau tout entier a protesté : de toutes parts mille clameurs se sont élevés ; et, à côté des reproches sérieux, les raileries et les quolibets n'ont pas manqué !.. La chanson et la complainte elle-même ont eu leur tour. Tant de colères étaient-elles mé-